ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

**DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE,
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE**
ETABLISSEMENT D'EXÉCUTION DES PEINES
DE BELLEVUE

CASE POSTALE 238
2023 GORGIER

Service de l'exécution des
sanctions pénales et de probation
SESPP
Route d'Englisberg 3
Case postale
1763 Granges-Paccot

N/RÉF.: DET.2021.50/em
V/RÉF.: XO/SH

Gorgier, le 10 février 2022

DEVAUD Cornel, né le 9 juillet 1988 – rapport de situation au vu du transfert

Madame,

Pour faire suite à votre demande datée du 25 janvier 2022, veuillez trouver ci-après notre rapport de situation concernant la personne détenue mentionnée sous rubrique.

Observations dans le cadre de la détention

Depuis son arrivée à l'EEPB, la prise en charge de M. DEVAUD a été compliquée au vu de son comportement au niveau cellulaire. Aucune accroche n'a pu être mise en place, l'intéressé se montrant méfiant vis-à-vis des collaborateurs.

Selon les informations transmises par le personnel uniformé, M. DEVAUD s'est montré revendicateur et insultant dès son arrivée. Il a montré une inadaptation à vivre en collectivité créant quotidiennement des conflits verbaux ou physiques. L'intéressé a montré des signes de persécutions et une impossibilité à se remettre en question.

L'analyse toxicologique réalisée à son entrée, le 13.10.2021, s'est révélée négative aux substances prohibées.

Des décisions disciplinaires ont été prononcées les 28.10.2021, 01.12.21, 03.01.22 et 21.01.22, toutes pour des faits similaires (menaces). Nous invitons le lecteur à s'y référer pour de plus amples informations.

Au fur et à mesure, les tensions récurrentes engendrées par son comportement ont mis en danger sa propre sécurité ainsi que celle de l'établissement. Ainsi, une mesure de sureté particulière a été prononcée le 25.01.2022, l'intéressé continuant de se montrer verbalement agressif envers les codétenus.

Toutes les tentatives de dialogues, les sanctions, les changements de secteurs et d'atelier n'ont pas permis une prise en charge adéquate.

L'intéressé a demandé son transfert et la direction a donné suite au vu du contexte.

Concernant ses contacts avec l'extérieur, l'intéressé a reçu deux colis en octobre 2021 envoyés par le Service des curatelles situé à Bulle ainsi qu'un colis le 22 décembre 2021 provenant d'un ami habitant à Prilly (David Van Der Mass, Charmilles 10). Ce dernier est venu rendre visite à M. DEVAUD le 12 novembre 2021.

Atelier

M. DEVAUD a été attribué aux ateliers suivants :
- atelier initial, du 25.10.2021 au 8.11.2021

-atelier conditionnement, du 8.11.2021 au 24.11.2021
- atelier nettoyage du 24.11.2021 au 27.01.2022

Dans le cadre des différentes affectations aux ateliers, il ressort une mauvaise gestion des émotions et des problèmes d'intégration au sein du groupe.

Probation

Selon les informations transmises par le service de probation, M. DEVAUD a fait plusieurs demandes d'entretien. Dans certains cas, les entretiens avaient pour but un soutien moral, l'intéressé ayant besoin d'être écouté. D'autres fois, il utilisait cet espace de parole pour être orienté vers d'autres intervenants compte tenu de ses questions souvent très précises.

Adopté lorsqu'il était enfant, M. DEVAUD a demandé à l'assistante en charge du suivi de probation, Mme Soulé, si elle pouvait l'aider à effectuer les démarches pour nouer contact avec ses parents biologiques. Mme Soulé l'a invité à aborder ce sujet avec le SMPP ce qu'il a refusé expliquant ne pas souhaiter que d'autres personnes aient accès à son dossier d'adoption.

Mme Soulé a pu échanger quelques fois avec la curatrice de l'intéressé, Mme Tercier, pour diverses questions liées au placement de M. DEVAUD à l'EEPB.

D'un point de vue familial, M. DEVAUD relate des tensions avec sa mère et une relation *« peu fluide »* avec son père, dit-il.

L'intéressé est apparu comme extrêmement pointilleux et soucieux de donner une bonne image de lui-même. Il a été, dans le cadre des différents entretiens, très correct envers l'assistante en charge du suivi de probation. Dans le cadre de l'entretien d'admission, Mme Soulé mentionne une instabilité psychique inquiétante. Elle complète en relevant : *« Il a tendance à se montrer un peu impulsif ou hyperactif…il a haussé le ton (tout en restant poli) et son débit de parole s'est accéléré lorsqu'on a touché à des sujets sensibles qui semblent le froisser et le braquer. On sent une volonté d'en parler et en même temps une difficulté de le faire, avec cette peur/méfiance que cela se retrouve inscrit quelque part sur un document. Il coupe également régulièrement la parole tout en s'excusant. À travers le discours de l'intéressé et l'attitude, j'ai remarqué des tocs/rituels/intérêts restreints très ancrés/anciens, qui semblent traduire un besoin de se rassurer, se structurer, se canaliser. Il a d'ailleurs déclaré qu'il range tout au millimètre. ».* Mme Soulé relève aussi que le fait de prendre des notes durant l'entretien engendre une hyper vigilance chez M. DEVAUD.

Service de comptabilité

L'intéressé a été rencontré par la secrétaire comptable en novembre 2021, à sa demande, pour diverses questions en lien avec son extrait de compte. Dans le cadre dudit entretien, M. DEVAUD a mentionné des tensions au niveau cellulaire et s'offusquait du fait que l'information ait été transmise à la hiérarchie sans qu'aucune mesure ne soit, selon lui, mise en place. Il a mentionné *« qu'il ne fallait pas s'étonner si ça pète ».*

Dans le cadre dudit entretien, M. DEVAUD a amené tout un tas de sujets, y compris la coordination avec sa curatrice pour des questions de factures. Malgré le fait qu'il était contrarié, il est resté calme et correct durant toute la durée de l'entretien.

Un courrier du service de comptabilité a été transmis à M. DEVAUD en date du 18.01.2022, la secrétaire-comptable de l'EEPB ayant obtenu des informations de la part de la curatrice.

Selon les informations transmises dans le cadre du présent rapport, M. DEVAUD cantinait (interne et externe) régulièrement, rechargeait régulièrement sa carte téléphonique et achetait occasionnellement des timbres. Son compte libre a été prélevé quelques fois suite à des dégâts matériels.

Prise en charge thérapeutique/médical

Selon les informations transmises par le SMPP, au niveau infirmier, il est relevé que M. DEVAUD était très demandeur pour des questions somatiques régulièrement focalisées sur son état cutané.

Lors des consultations, il s'est montré adéquat et a utilisé cet espace de parole pour exprimer son ressenti en lien avec les problématiques du carcéral. De manière générale, il a été respectueux vis-à-vis du personnel infirmier et une bonne alliance a été relevée.

Selon les informations transmises par le psychologue en charge de son suivi, M. Rudaz, l'intéressé était vu à un rythme hebdomadaire depuis novembre 2021, et ceci de commun accord avec le patient. Si au départ M. DEVAUD se montrait assez méfiant vis-à-vis du thérapeute, une alliance thérapeutique suffisamment solide s'est, au fil du temps, instaurée. L'intéressé n'a manqué aucune consultation.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter directement le SMPP-CNP.

Conclusion

Depuis son entrée à l'EEPB, le comportement de M. DEVAUD s'est avéré complexe et la prise en charge problématique.

Compte tenu de son état psychique et de sa personnalité, un milieu carcéral ne nous semble pas totalement adapté. Il serait, à notre avis, indiqué d'investiguer la possibilité de le placer dans un établissement spécialisé, adapté à sa problématique, tel qu'un foyer.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et tout en vous souhaitant bonne réception du présent rapport, nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

La criminologue

Elena Monteiro

Visa direction:

Copie:

- *Dossier*
- *Art. 96 CP*